



MFS8

REÇU LE - 2 OCT. 2015

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Amiens, le 29 septembre 2015

Préfecture de la Somme

Direction des Affaires Juridiques
et de l'Administration Locale

Bureau de l'Administration
Générale et de l'Utilité Publique

DREAL PICARDIE

2 OCT. 2015

**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

La préfète de la région Picardie, préfète de la Somme donne acte à la S.A.S. EUROSERUM, BP 17 à PORT-SUR-SAONE (70170), de sa déclaration du 10 septembre 2015 concernant le changement d'exploitant, à son profit, des installations de traitement et de transformation du lait précédemment exploitées, sur le territoire de la commune d'AIRAINES, 2 avenue Jules Levis, parcelles cadastrées section AB n° 14, 32, 34, 35, 37 et 41, par la société U.P.C.L, autorisée par l'arrêté préfectoral du 14 juin 2001.

Pour la Préfète et par délégation,
l'attaché, adjoint au chef de bureau,

Mohamed AHANNAY

Copie adressée à :

Monsieur le maire d'AIRAINES

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Picardie

Inspecteur des installations classées

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme

Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du Travail et de l'emploi de Picardie

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Somme

Bureau Interministériel Régional de Défense et de Sécurité Civile

Agence de l'eau Artois Picardie